

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 10 mai 2023

Le Conseil municipal a nommé, auprès de la structure d'accueil :

- Mme Alice Monn, éducatrice de la petite enfance à 100%,
- Mme Oriane Dumont, éducatrice de la petite enfance à 100%,
- Mme Catherine Perroud, assistance éducative de la petite enfance à 100%.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2022 de la Municipalité de Savièse et de la Bourgeoisie de Savièses.

Dans le cadre du projet du CAD de St-Gemain, le Conseil communal a donné son accord pour :

- la création de la société anonyme "CAD St-Gemain SA",
- la validation des statuts de cette société,
- la délégation de compétences de tâches publiques à cette société,
- l'adhésion, comme actionnaire, de la Municipalité de Savièse à cette société,
- autoriser la société à réaliser des investissements,
- délivrer un prêt sans intérêt par la Municipalité de Savièse à la société.

Le Conseil municipal a validé le crédit d'études de CHF 2 mio pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Moréchon.

Le Conseil communal a arrêté les ordres du jour des assemblées primaire et bourgeoise du 12 juin 2023, à savoir :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2022 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2022 de la Municipalité
5. Décision pour un crédit d'engagement, destiné aux études de l'école de demain
6. Décision de délégation de compétence de tâches publiques pour le CAD de St-Gemain
7. Décision de l'apport en capital et de prêt de la Municipalité pour le CAD de St-Gemain
8. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisie

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie
5. Décision pour accorder la bourgeoisie d'honneur à l'abbé Jean François Luisier
6. Agrégation de nouveaux bourgeois
7. Divers

Le Conseil municipal a validé la stratégie intercommunale envisagée par les communes d'Ayent, d'Arbaz, de Grimisuat et de Savièse, afin que cette dernière soit inscrite dans le Plan directeur intercommunal (PDi) Agglo Valais central. Cette stratégie a pour but de gérer, pour ces quatre communes, le développement des nouvelles zones d'activités économiques.

Pour la saison 2023-2024 du Théâtre le Baladin, le Conseil communal a adjugé à :

- Calligraphy.ch les travaux d'impression pour les invitations, le programme et le tout-ménage
- renouveler le partenariat avec ESH Médias Editions SA (Nouvelliste)
- Frédéric Niedbala la création de contenus / graphisme

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une contribution communale pour le coût des entretiens périodiques prévus en 2023 sur la route Saali-Burg.

Le Conseil municipal a délivré les diverses autorisations pour le déroulement de la Fête-Dieu et des octaves, organisées cette année par le village de St-Germain.

Le Conseil municipal a donné son accord pour fermer à toute circulation la route du Sanetsch le 23 juin prochain, de 9h00 à 15h00, afin de la réserver uniquement aux cyclistes dans le cadre d'une journée de mobilité douce. Pour l'occasion, la déchetterie du Pécolet sera fermée.

Dans le cadre de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable au perrier de Visse, le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Beney Terrassement Sàrl les travaux de génie-civil et de béton armé pour la nouvelle chambre de réunion. Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Beney Terrassement Sàrl les travaux de génie-civil dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public, pour les secteurs de Mourlandan, Monteiller et St-Germain.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Signal AG, la signalisation et le marquage de la mise en zone 30 km/h pour les quartiers des Grands Praz et Granfin/Champlan.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Membratec SA, le remplacement et la fourniture de la 2ème batterie de la station d'ultrafiltration des Mayens de la Zour.

Le Conseil municipal a donné son accord pour que la Morge soit certifiée "Rivière Perle PLUS".